



OFFRE D'EMPLOI / SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne (SMPNRVA)

Chargé(e) de mission Urbanisme et paysage / Massif du Sancy - Artense - Cézallier - Cantal

1. TERRITOIRE ET CONTEXTE :

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) est le plus grand Parc naturel régional de France (400 000 hectares). Son territoire compte près de 90 000 habitants, pour 147 communes et 16 EPCI, situés dans les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme.

En matière d'urbanisme et de paysage, la Charte 2013>2025 a pour objectifs de renforcer l'aide à la décision auprès des porteurs de projets (planifier à une échelle adaptée, mettre en synergie les structures de conseil, développer le porter à connaissance du Parc), de maîtriser l'espace au regard des différents enjeux (milieux naturels et aquatiques, activités agricoles, paysages, énergie, besoins sociaux, etc.), grâce à des outils adaptés et complémentaires (SCOT, PLUi, PLH, etc.). Dans ce contexte, les territoires ruraux nécessitent davantage de conseil et d'accompagnement technique, pour favoriser l'émergence de projets d'urbanisme s'inscrivant dans des approches globales et transversales, et dans une dynamique de développement durable des territoires.

Depuis 2013, le Syndicat mixte du Parc anime avec ses partenaires l'Atelier Rural d'Urbanisme (ARU), outil collectif apportant un soutien technique mutualisé aux collectivités. L'ARU accompagne la réalisation de PLU, d'écoquartiers, de projets de revitalisation des centres-bourgs, etc. En tant que Personne publique associée (PPA), le Syndicat mixte est associé à l'élaboration des documents d'urbanisme et rend des avis sur les projets arrêtés. Parallèlement, l'animation du Plan de paysage « Vallée de la Rhue - Val de Sumène », lancé en 2018, doit permettre de traduire de manière opérationnelle les orientations de la Charte 2013>2025 et du Schéma paysager.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION :

Sous la responsabilité de la direction « Urbanisme, transition paysagère et énergétique », le Chargé de mission Urbanisme et paysage a pour principales missions de mettre en œuvre les outils et d'animer les actions permettant l'appropriation des enjeux et des dispositions de la Charte 2013>2025 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, au niveau local, à travers notamment la réalisation du Plan de paysage « Vallée de la Rhue - Val de Sumène (dans le département du Cantal) et le suivi des projets d'élaboration/révision des documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU, etc.). L'agent intervient à l'échelle des régions naturelles Massif du Sancy, Artense, Cézallier et Monts du Cantal.

1 - Apporter une assistance technique (conseil, expertise) auprès de collectivités maîtres d'ouvrage en matière d'urbanisme de planification (SCOT, PLUi, PLH, PLU, AVAP, etc.)

- > apporter une assistance technique (conseil, expertise) auprès des collectivités maîtres d'ouvrage en matière d'urbanisme de planification, de la phase de conception jusqu'à l'arrêt du projet, en favorisant la prise en compte des enjeux paysagers et environnementaux.
- > élaborer/rédiger le Regard du Parc (porter à connaissance) lors de toute élaboration ou révision de document d'urbanisme.
- > préparer les avis du PNRVA sur les documents d'urbanisme arrêtés, sur la base des orientations définies dans la Charte 2013>2025 et dans le Regard du Parc.
- > participer à l'évaluation et à la révision de la Charte 2013>2025 du PNRVA.

2 - Animer et mettre en œuvre les démarches et outils en faveur de l'amélioration de la qualité paysagère, urbaine et architecturale

- > animer la démarche de Plan de paysage « Vallée de la Rhue - Val de Sumène et participer à la mise en œuvre du programme d'actions.
- > participer, en lien avec les partenaires concernés, au suivi des études et actions en matière de paysage (observatoires, études, journées des paysages, etc).
- > participer aux travaux réalisés par le Syndicat mixte du Puy Mary en matière de paysage et d'urbanisme.
- > contribuer au travail du PNRVA sur l'intégration paysagère des antennes-relais et des infrastructures électriques.
- > contribuer aux avis au cas-par-cas de la DREAL et à la préparation des avis du PNRVA en CDNPS.
- > participer ponctuellement à l'organisation de journées de sensibilisation (dans le cadre de l'Atelier Rural d'Urbanisme notamment).

3 - Apporter une assistance technique (conseil, expertise) auprès des collectivités maîtres d'ouvrage et des porteurs de projets en matière d'urbanisme opérationnel

➤ apporter une assistance technique (conseil, expertise) auprès des collectivités maîtres d'ouvrage et des porteurs de projets en matière d'urbanisme opérationnel (écobourgs, centres-bourgs, aménagement d'espaces publics, projets touristiques, etc.), en favorisant la prise en compte des enjeux paysagers et environnementaux (en mobilisant si nécessaire les partenaires de l'Atelier Rural d'Urbanisme : CAUE, DDT, CD, EPF, etc.).

➤ créer et animer des outils de sensibilisation et de communication à destination des collectivités et du grand public (guides, outils numériques, etc.) contribuant à l'amélioration de la qualité paysagère, urbaine et architecturale.

3. PROFIL RECHERCHE :

➤ Formation :

Formation supérieure dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement (géographe, urbaniste, paysagiste) diplômé d'un niveau Master 2 ou équivalent (bac + 5).

➤ Expérience :

Au moins une année en conduite et animation de projets dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du paysage. La connaissance et la pratique des collectivités territoriales et des réseaux d'acteurs institutionnels sont indispensables. Une expérience similaire menée dans un Parc naturel régional, un CAUE ou une Agence d'Urbanisme serait un atout.

➤ Compétences techniques requises :

- expérience en conduite et animation de projets au sein ou en lien avec les collectivités territoriales.
- connaissance des missions et du fonctionnement d'un Parc naturel régional.
- connaissance des politiques et outils de l'urbanisme (de planification notamment) et du paysage : SCOT, PLUi, Plan de paysage, etc.
- connaissance des logiques d'acteurs et de leurs compétences (DDT, CAUE, EPF, etc.).
- connaissances des enjeux environnementaux spécifiques aux territoires ruraux (urbanisme, énergies, continuités écologiques, mobilités, etc.).
- capacités d'expertise, de vision stratégique et prospective, d'analyse et de synthèse.
- capacités de conduite de réunions et d'animation de démarches à vocation pédagogique.
- capacités rédactionnelles et de communication.
- sens du travail en équipe pluridisciplinaire.
- sens de la négociation, du dialogue, de l'écoute et aptitude à travailler avec les élus.
- connaissance des logiciels d'infographie (Photoshop, Illustrator) et SIG (ArcGIS, QGIS).
- Permis B indispensable.

4. INFORMATIONS ET CONDITIONS PRATIQUES :

➤ **Durée du contrat :** CDD d'une durée d'un an à temps plein (contractuel de la Fonction publique territoriale).

➤ **Basé :** Maison du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.
5, place de l'Hôtel de ville - 15300 Murat.

➤ **Déplacements :** fréquents sur le territoire et occasionnels à l'extérieur.

➤ **Salaire :** IB 405 (Fonction publique territoriale) + régime indemnitaire.

➤ **Poste à pourvoir :** janvier 2020.

➤ Contacts et renseignements :

Jérémy PAPIN

Responsable de la direction « Urbanisme, transition paysagère et énergétique »

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Tél : 04 73 65 64 36

jpapin@parcdesvolcans.fr

5. CANDIDATURE :

CV et lettre de motivation à adresser avant le 8 novembre 2019 à :

Monsieur François MARION

Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Montlosier - 63970 Aydat

A l'adresse mail suivante : vvalleix@parcdesvolcans.fr